

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir Salle René Grison, le deux février deux mille vingt et un à dix-huit heures.

**Le Maire,
JEAN-LUC SOULARD**

SEANCE DU 2 FEVRIER 2021

Le deux février deux mille vingt et un, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle René Grison, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme BECHON, M. QUINTARD, Mme PETIT, M. BELLIN, M. CLOCHARD, Mme HERISSE, Mme BOUQUET, M. TANNEAU, Mme GRUSON, M. DELHOMME, M. MARIE, Mme PINGUET, Mme LE GOADEC, Mme ROCHAIS CHEMINEE, M. HUBERT, M. MULOT.

Participait en visioconférence: Corinne NOC

Mme PINGUET a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations des séances du vingt-deux décembre deux mille vingt, aucune observation n'est émise.

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : 2021- 016 : Subvention aux Accessifs

2021-001 – Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021

M le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 31 Mars 2021.

Chapitre	BP 2020	25 %
21	1 031 000 €	257 750 €
23	9 400 €	2 350 €
Total	1 040 400 €	260 100 €

Répartis comme suit :

Opération	BP 2020	25%
0 Opération non individualisée	465 900 €	116 475 €
0030 Achats d'immeubles	103 800 €	25 950 €
103 Matériel/mobilier	136 000 €	34 000 €
109 Voirie	65 200 €	16 300 €
118 Agencement de bâtiments	381 500 €	95 375 €
123 Eglise	50 600 €	12 650 €
131 Environnement	44 200 €	11 050 €
135 Aménagement de la mairie	3 800 €	950 €
137 Travaux d'accessibilité	50 600 €	12 650 €
138 Centre d'interprétation	52 000 €	13 000 €
139 Agrandissement de la Rose d'or	146 400 €	36 600 €

Plusieurs dépenses d'investissement peuvent être engagées avant l'adoption du budget :

Objet	Entreprises	Opération/Article	Montant HT	Montant TTC
Guirlande de Noël	O TEC	OP 103 Article 2158	492.80 €	591.36 €
Panneau d'affichage mairie	KG Mat Collectivité	OP 103 Article 2158	1 342.92 €	1 611.50 €
Panneaux	MAVASA	OP 109 Article 2151	93.12 €	111.74 €
Panneaux Résidence Petit Sansonnet	MAVASA	OP 109 Article 2151	330.07 €	396.08 €
Stores foyer jeunes	Stores discount	OP 103 Article 2158	648.86 €	778.64 €
Cuisine Logement foyer	Bouchets Frères	OP 118 Article 2138	1 445.00 €	1 734.00 €
Serrure anti panique porte cuisine Rose d'or	Octeau	OP 118 Article 2138	553.30 €	663.96 €
Pompe à chaleur Local Jeunes	Mimault Frères	OP 118 Article 21318	5 362.00 €	6 434.40 €
Poteau incendie Le Parquet	Eaux de Vienne - SIVEER	OP 109 Article 2151	2 040.00 €	2 448.00 €
Installations pour illuminations Rue de la Libération	Sorégies	OP 109 Article 2151	1 013.74 €	1 216.49 €
Total			13 321.81 €	15 986.17 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise MIMAUT Frères pour un montant de 5 362.00 € HT soit 6 434.40 € TTC ;

- accepte de réaliser les dépenses listées ci-dessus.

Demande de mise à disposition d'un local permanent par l'ADEL

M. le Maire fait lecture du courrier de l'ADEL relatif à la demande de mise à disposition d'un local permanent, lui permettant d'exposer toute sa collection d'objets (notamment la maquette du camp), d'accueillir un public et de pouvoir poursuivre ses activités.

Le projet de rénovation du centre social prend une autre orientation, qui sera abordée lors de la commission Bâtiments de samedi 6 février 2021. Le centre social accueille différents intervenants (assistante sociale, associations, partenaires sociaux...) qui ont été transféré dans les locaux situés 1 Rue Mélusine, suite à leur transformation.

Le local d'urgence destiné à l'accueil de SDF pourrait être installé dans le centre social actuel et permettre la destruction du local actuel qui représente une extension du centre social. Sa démolition permettrait de fluidifier le passage sur la place. Ce local est désormais très vétuste et ne répond pas aux règles d'hygiène.

Une partie du centre social sera alors attribué au local d'urgence et dans la partie restante un logement d'urgence peut être créé pour accueillir de manière ponctuelle des familles en situation d'urgence.

Mme NOC demande si le logement d'urgence ne pourrait pas être créé dans l'ancienne maison du curé (5 place de l'église) laissant ainsi le centre social disponible.

Cette maison est vétuste et nécessite de lourds travaux (changement de la chaudière, isolation, etc) et l'idée serait d'éventuellement la démolir pour engager les travaux d'aménagement du centre bourg. La commission Bâtiments devra également en discuter suite à une visite des lieux.

Mme ROCHAIS CHEMINEE souhaite savoir quelles sont les autres propositions, plusieurs associations disposent de salles pour leurs activités.

M. MARIE indiquent que le premier étage des locaux situés 1 et 3 Rue Mélusine sont assez vastes et pourraient peut-être accueillir l'ADEL, néanmoins l'accueil du public au premier étage est un obstacle.

M. le Maire indique que la demande va être étudiée et une réflexion va être suivie en collaboration avec l'ADEL.

2021-002– Agrandissement de la Rose d'or : Demande de DETR

M. le Maire indique que les travaux d'agrandissement vont débuter au cours de l'année 2021.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, il convient de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021.

L'estimatif des travaux est le suivant :

	Montant HT
Travaux	730 000 €
Maîtrise d'œuvre	76 650 €
Bureaux d'études	20 000 €
Mobilier	5 000 €
Aléas	50 000 €
Total	881 650 €

Plusieurs subventions sont sollicitées. Le plan de financement est le suivant :

DETR	150 000 €
Département Activ 3	54 700 €
DSIL	150 000 €
CARSAT	100 000 €
Activ 2 Grand Poitiers	94 058.03 €
Autofinancement	332 891.97 €
Total	881 650.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- sollicite la DETR pour financer ces travaux

2021-003– Agrandissement de la Rose d’or : Demande de DSIL

M. le Maire indique que les travaux d’agrandissement vont débiter au cours de l’année 2021.
Afin de mettre en œuvre ces travaux, il convient de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) pour 2021.

L’estimatif des travaux est le suivant :

	Montant HT
Travaux	730 000 €
Maîtrise d’œuvre	76 650 €
Bureaux d’études	20 000 €
Mobilier	5 000 €
Aléas	50 000 €
Total	881 650 €

Plusieurs subventions sont sollicitées. Le plan de financement est le suivant :

DETR	150 000 €
Département Activ 3	54 700 €
DSIL	150 000 €
CARSAT	100 000 €
Activ 2 Grand Poitiers	94 058.03 €
Autofinancement	332 891.97 €
Total	881 650.00 €

Le conseil municipal, à l’unanimité et après en avoir délibéré,
- approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- sollicite la DSIL pour financer ces travaux

2021-004– Agrandissement de la Rose d’or : Demande de subvention au Département

M. le Maire indique que les travaux d’agrandissement vont débiter au cours de l’année 2021.
Afin de mettre en œuvre ces travaux, il convient de solliciter une aide financière auprès du Département de la Vienne pour l’année 2021.

Le conseil municipal, à l’unanimité et après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention auprès du Département pour le financement des travaux d’agrandissement de la Rose d’or.

2021-005– Rénovation du Centre Social : Demande de DETR

M. le Maire indique que les travaux de rénovation du centre social vont débiter au cours de l’année 2021.
Afin de mettre en œuvre ces travaux, il convient de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021.

Les travaux sont estimés à 150 000 € HT.

Plusieurs subventions sont sollicitées. Le plan de financement est le suivant :

DETR	30%	45 000 €
DSIL	30%	45 000 €
Autofinancement	40%	60 000 €
Total	100%	150 000 €

Le conseil municipal, à l’unanimité et après en avoir délibéré,
- approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- sollicite la DETR pour financer ces travaux

2021-006– Rénovation du Centre Social : Demande de DSIL

M. le Maire indique que les travaux de rénovation du centre social vont débiter au cours de l'année 2021. Afin de mettre en œuvre ces travaux, il convient de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2021.

Les travaux sont estimés à 150 000 € HT.

Plusieurs subventions sont sollicitées. Le plan de financement est le suivant :

DETR	30%	45 000 €
DSIL	30%	45 000 €
Autofinancement	40%	60 000 €
Total	100%	150 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,
- approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- sollicite la DSIL pour financer ces travaux

2021-007– Aménagement des Ateliers municipaux : Demande de DETR

M. le Maire indique que les travaux d'aménagement des ateliers municipaux vont débiter au cours de l'année 2021.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, il convient de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021.

Les travaux sont estimés à 70 000 € HT.

Plusieurs subventions sont sollicitées. Le plan de financement est le suivant :

DETR	30%	21 000 €
DSIL	30%	21 000 €
Autofinancement	40%	28 000 €
Total	100%	70 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,
- approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- sollicite la DETR pour financer ces travaux

2021-008– Aménagement des Ateliers municipaux : Demande de DSIL

M. le Maire indique que les travaux d'aménagement des ateliers municipaux vont débiter au cours de l'année 2021.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, il convient de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2021.

Les travaux sont estimés à 70 000 € HT.

Plusieurs subventions sont sollicitées. Le plan de financement est le suivant :

DETR	30%	21 000 €
DSIL	30%	21 000 €
Autofinancement	40%	28 000 €
Total	100%	70 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,
- approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- sollicite la DSIL pour financer ces travaux

2021-009– Pêche 2021

M. BRACONNIER expose au Conseil municipal, les résultats de l'année 2020 pour la pêche, positifs malgré une fermeture pendant deux mois.

Le Conseil municipal tient à remercier le commerce « SPAR » pour la vente de cartes de pêche.

M. BRACONNIER présente le règlement 2021.

En 2021, l'ouverture de la pêche est prévue le samedi 27 février 2021 et la fermeture le dimanche 28 novembre 2021. Le prix des cartes est inchangé.

Les tarifs 2021 sont les suivants :

- Carte annuelle	40 €
- Carte annuelle pour conjoint	20 €
- Carte annuelle jeunes de 12 à 16 ans	20 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans	
- Carte journalière lâchers de truites, les samedis et dimanches de lâchers de truites ainsi que le lendemain de tous les concours et Pêche de nuit	8 €
- Carte « pêche de nuit » de 19h à 6h le lendemain matin	8 €
- Carte à la journée	4 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte les tarifs 2021 proposés ci-dessus.
- Valide le nouveau règlement intérieur pour l'année 2021.
- Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

2021-010–Lotissement de la Grande vallée 3^{ème} tranche Vente du lot n°20

M le Maire explique que pour la vente d'une parcelle de lotissement, une commune de plus de 2 000 habitants doit consulter le Service des domaines à la Direction régionale des finances publiques.

Le prix des parcelles du lotissement Grande Vallée 3^{ème} tranche avait été fixé le 5 juillet 2014 par le Conseil Municipal en collaboration avec le trésorier et le notaire, à 42 € prix net au m².

M le Maire propose de fixer la vente de la parcelle n° 20, cadastrée section AN n°45 de 744 m², à M. Philippe ARNAUDON pour un montant de 31 248.00 euros net.

Vu l'avis du service des Domaines qui fixe la valeur vénale du bien à 35.60 € HT le mètre carré ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2014 fixant le prix de vente du mètre carré de terrain viabilisé dans le lotissement communal dit « la Grande Vallée » 3^{ème} tranche à 42 € TTC le mètre carré ; terrain soumis à la TVA sur marge ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la parcelle ci-dessus énoncée au prix du mètre carré défini par délibération du Conseil Municipal, soit 31 248.00 € TTC, ce prix comprend une TVA sur marge de 4 656.20 € et un prix hors TVA sur marge de 26 591.80 € ;
- autorise M le Maire à signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire auprès de Maître MONGIS, notaire à Fontaine le Comte, en charge de ce dossier.

Cette recette sera imputée au budget lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche.

2021-011– Personnel : création d'un poste au grade d'agent de maîtrise principal

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 janvier 2017 fixant les ratios promu-promouvables au sein de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs,
Vu les tableaux d'avancement de grade proposés par le Centre de Gestion de la Vienne pour 2021,

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste **d'agent de maîtrise principal** à temps complet afin de permettre un avancement de grade à un agent répondant aux critères.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste **d'agent de maîtrise** occupé actuellement par l'agent.

Le conseil municipal, à la majorité avec deux abstentions et après en avoir délibéré:

- Décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} Mars 2021 ;
- Décide de supprimer un poste d'agent de maîtrise à cette même date.

2021-012– Personnel : création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 janvier 2017 fixant les ratios promu-promouvables au sein de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs,
Vu les tableaux d'avancement de grade proposés par le Centre de Gestion de la Vienne pour 2021,

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste **d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe** à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires afin de permettre un avancement de grade à un agent répondant aux critères.

M. MULOT s'interroge sur la capacité à évaluer les agents professionnellement et statuer sur les avancements de grade.

Mme ROCHAIS CHEMINEE rappelle que chacun sait ce qu'il en est de cet agent et émet des réserves sur ce sujet. L'agent pourrait prendre sa retraite mais souhaite poursuivre son activité mais n'est pas favorable à son avancement de grade.

Mme NOC explique qu'elle a travaillé durant six ans avec cet agent mais c'est un agent en fin de carrière qui n'a plus la motivation, les bénévoles font son travail et certains lecteurs ne fréquentent plus les lieux pour ces raisons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix contre, 6 abstentions et 3 voix pour, décide de ne pas créer un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Mars 2021.

2021-013–Convention avec Sorégies pour l'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs

M. le Maire indique qu'il convient de passer une convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs avec Sorégies pour une durée de 4 ans (2021-2024).

Cette convention permet de confier à Sorégies la mission d'exécuter ou de faire exécuter les travaux de dépannage et/ou d'entretien des installations d'éclairage du stade d'Honneur et du Stade stabilisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec Sorégies.

2021-014– Convention avec le SIVOS pour la mise à disposition ponctuelle du service technique

M. le Maire explique que le SIVOS propose un conventionnement pour la mise à disposition ponctuelle des agents du services techniques des communes membres au sein des écoles dont le syndicat a la charge pour l'exécution ponctuelle de tâches techniques de maintenance

La mise à disposition ne concerne pas seulement les agents mais l'ensemble du service lequel comprend le matériel, le local et le personnel affecté.

La convention fixe les modalités de cette mise à disposition ainsi que les conditions de remboursement.

La convention est signée pour une durée de trois ans (2021-2023).

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec le SIVOS.

2021-015– Subvention aux Accessifs

M. le Maire indique que Grand Poitiers organise une semaine culturelle sur le Handicap du 17 au 23 mai 2021, la 7^{ème} édition des Accessifs. Il s'agit de spectacles les après-midi et en soirée en salle sur Poitiers et dans quelques communes. Les «Accessifs» ont pour objectif de « changer le regard sur le handicap ». Rouillé recevra un spectacle le mardi 18 mai (soir) à la salle des fêtes, financé par Grand Poitiers. Toutefois pour l'organisation de cette semaine, Grand Poitiers sollicite des subventions auprès des communes pour le financement des spectacles, interprètes.

Mme NOC indique que donner une subvention revient à acheter un spectacle, c'est une très bonne chose pour la commune mais également pour les artistes.

M. le Maire propose une subvention de 1 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, propose de versée une subvention de 1 500 € pour l'organisation d'un spectacle à Rouillé dans le cadre de la semaine culturelle des Accessifs 2021.

Questions diverses

Tracteur

Le tracteur a été livré le 1^{er} février 2021 et les deux vieux tracteurs ont été repris.

Collecte des déchets

La collecte des déchets a été perturbée depuis début janvier pour plusieurs raisons, panne du véhicule, arrivée des containers.

Le ramassage commence désormais plus tôt les habitants sont invités à sortir leurs containers le dimanche soir.

En cas de souci, chaque habitant peut en informer la mairie qui travaille en lien avec la déchetterie.

M. MARIE indique que la modification du tri des déchets à changer le remplissage des différents containers. Dans les villages étaient prévus un petit container jaune et un grand container noir, il faudra peut-être envisager une modification pour un grand container jaune et un petit noir.

Les services de la déchetterie y sont attentifs et effectueront les modifications en cas de besoin.

La benne à cartons, qui était présente sur la place du Puits du lundi au mardi midi, a dû être retirée en raison de dépôts de déchets (gravats, pneus...). Il est étudié de déposer des containers à cartons chez quelques utilisateurs.

Le presbytère protestant

Il y a un problème de chauffage, le pasteur nous a informés d'une consommation de fioul excessive. La chaudière située dans les dépendances est très âgée et l'isolation de la maison est à revoir. Une réflexion globale va être engagée pour la réalisation de travaux. Un premier RDV de visite est déjà prévu.

Marronnier de la cour de la Mairie

Il est envisagé de démonter le marronnier de la cour de la mairie car celui-ci endommage le sol réalisé lors des travaux de réhabilitation de la mairie.

Mme ROCHAIS CHEMINEE précise qu'historiquement il s'agit de l'Arbre de la Liberté de Rouillé.

La Poste

Mme NOC souhaite savoir si la fermeture de la poste de Rouillé et Lusignan est une rumeur ou une fausse information.

M. le Maire indique que le conseil municipal de Lusignan a en effet validé le transfert du bureau de Poste dans les locaux de la Maison des Services pour l'automne 2021. Dans le cadre de la labellisation de la Maison des Services en Maison France Services, le transfert de la Poste était une des conditions à remplir avant le 31 décembre 2021.

Le bureau de Poste deviendra donc une agence postale.

En ce qui concerne Rouillé, actuellement il n'y a aucune modification, le changement de Lusignan n'a pour le moment aucun impact.

Mme NOC rappelle que si La Poste devait fermer à Rouillé, ces services occupent un bâtiment communal, qui serait alors disponibles.

M. BRACONNIER indique qu'en tant que facteur il ne reçoit aucune information au préalable et les agents de la Poste sont régulièrement informés de changements au dernier moment.

Zone artisanale des Cinq Sauts

M. HUBERT indique que M. REVEREAU souhaite acquérir une parcelle dans la zone artisanale des Cinq Sauts. Il reste une parcelle disponible sur laquelle un potentiel acheteur avait posé une option. Ce dernier a été contacté afin de savoir s'il conserve son option, le cas échéance M. REVEREAU sera contacté.

La dernière parcelle étant convoitée, il faudra très prochainement trouver un terrain pour agrandir la zone artisanale ou créer une autre zone artisanale pour accueillir de nouvelles entreprises.

Cimetière communautaire

M. BELLIN souhaite avoir des précisions sur le projet de cimetière communautaire.

Cela ne concerne pas directement Rouillé. La création de cimetière est une compétence de la communauté urbaine. Certaines communes n'ont plus de place dans leur cimetière et aucun terrain pour la création d'un nouveau cimetière. Par conséquent Grand Poitiers est en réflexion pour la création d'un cimetière sur un terrain communautaire, pour répondre aux besoins de plusieurs communes.

La séance est levée à 20h15.